

INDICATEUR 1

# PYRAMIDE DES ÂGES



## LES OBJECTIFS

- Repérer les phénomènes de vieillissement.
- Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée.
- Anticiper les départs en retraite.

## LE CALCUL

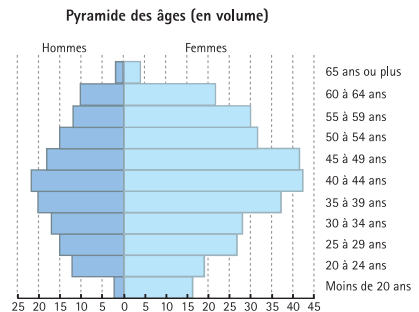
Les effectifs sont calculés par tranche de 5 années. L'utilisateur pourra superposer deux pyramides des âges pour comparer des situations (exemple : superposer la pyramide des âges des agents non-titulaires sur celle des agents titulaires).

Cet indicateur ne prend en compte que les effectifs sur emploi permanent, à une date précise, déterminée par la collectivité. Ainsi, le calcul se fait sur l'effectif total et non pas sur l'effectif physique moyen payé.

**LA PÉRIODICITÉ :** annuelle

> **Exemple :** la commune de C... compte 450 agents sur emploi permanent (150 hommes et 300 femmes) répartis comme suit :

	Effectifs "hommes"	Effectifs "femmes"
Moins de 20 ans	6	16
20 à 24 ans	10	19
25 à 29 ans	12	27
30 à 34 ans	15	28
35 à 39 ans	18	37
40 à 44 ans	22	43
45 à 49 ans	20	42
50 à 54 ans	17	32
55 à 59 ans	15	30
60 à 64 ans	13	22
65 ans ou plus	2	4



• **Astuce :** pour que les effectifs "hommes" se placent à gauche de l'axe, saisissez ces effectifs en valeur négative. Ici, les 6 hommes âgés de moins de 20 ans seront notés "-6" dans le tableau permettant de créer la pyramide. Par contre, les effectifs "femmes" restent positifs. Pour une meilleure lecture du graphique, nous vous conseillons de reporter les effectifs dans la pyramide.

Pour aller plus loin : créer des indicateurs adaptés à vos objectifs internes, réaliser des études ponctuelles... Consulter la carte "CIG".



INDICATEUR 2

ÂGE MOYEN

1 2 3

LES OBJECTIFS

- Repérer les phénomènes de vieillissement.
- Anticiper les départs en retraite.

LE CALCUL

Somme des âges des agents\*  
sur emploi permanent

Nombre d'agents  
sur emploi permanent

\*Tous agents sur emploi permanent

Cet indicateur ne prend en compte que les effectifs sur emploi permanent, à une date précise, déterminée par la collectivité. Ainsi, le calcul se fait sur l'effectif total et non pas sur l'effectif physique moyen payé.

**LA PÉRIODICITÉ** : annuelle

> **Exemple** : la commune de C... compte 450 agents sur emploi permanent (150 hommes et 300 femmes) répartis comme suit :

- L'âge moyen des agents de la commune de C... est :

$$\frac{45 + 32 + 22 + 54 + \dots + 46 + 58 + 62 + 25}{450} = 43,6 \text{ ans}$$

	Age de l'agent
Agent 1	45
Agent 2	32
Agent 3	22
Agent 4	54
.	.
.	.
.	.
.	.
.	.
Agent 447	46
Agent 448	58
Agent 449	62
Agent 450	25

Pour aller plus loin : créer des indicateurs adaptés à vos objectifs internes, réaliser des études ponctuelles... Consulter la carte "CIG".



INDICATEUR 3

# ÂGE MOYEN DE DÉPART EN RETRAITE



## LES OBJECTIFS

- Repérer les phénomènes de vieillissement.
- Disposer d'un indicateur "réfèrent" pour aider à anticiper les départs en retraite.

## LE CALCUL

$$\frac{\text{Somme des âges des agents* sur emploi permanent lors du départ en retraite}}{\text{Nombre d'agents sur emploi permanent partis en retraite}}$$

*\*Tous agents sur emploi permanent*

Doivent être pris en compte tous les agents sur emploi permanent partis en retraite l'année N, hors :

- agents partis dans le cadre du dispositif : avoir élevé trois enfants ou plus et avoir au minimum 15 ans de service,
- agents ayant occupé un poste dit de catégorie "insalubre" ou de catégorie "active",
- agents partis en retraite pour invalidité.

**LA PÉRIODICITÉ** : annuelle

> **Exemple** : 12 agents de la commune de C... sont partis en retraite l'année N.

- L'âge moyen de départ en retraite des agents de la commune de C... pour l'année N est :

$$\frac{60 + 65 + 63 + \dots + 64 + 61 + 61}{12} = 62,3 \text{ ans}$$

	Age de l'agent
Agent 1	60
Agent 2	65
Agent 3	63
Agent 4	63
Agent 5	61
Agent 6	60
Agent 7	63
Agent 8	62
Agent 9	65
Agent 10	64
Agent 11	61
Agent 12	61

**Pour aller plus loin** : créer des indicateurs adaptés à vos objectifs internes, réaliser des études ponctuelles... Consulter la carte "CIG".



INDICATEUR 4

# ANCIENNETÉ MOYENNE DANS LA COLLECTIVITÉ



## LES OBJECTIFS

- Disposer d'un indicateur de "fidélisation" des agents.

## LE CALCUL

$$\frac{\text{Somme des anciennetés des agents* sur emploi permanent}}{\text{Nombre d'agents sur emploi permanent}}$$

*\*Tous agents sur emploi permanent*

Cet indicateur ne prend en compte que les effectifs sur emploi permanent, à une date précise, déterminée par la collectivité. Ainsi, le calcul se fait sur l'effectif total et non pas sur l'effectif physique moyen payé.

## LES DÉCLINAISONS

- Par catégorie hiérarchique.

**LA PÉRIODICITÉ** : annuelle

> **Exemple** : la commune de C... compte 450 agents sur emploi permanent répartis comme suit :

- L'ancienneté moyenne des agents de la commune de C... est :

$$\frac{22+5+1+31+ \dots + 12+39+3+9}{450} = 10,8 \text{ ans}$$

	Ancienneté de l'agent
Agent 1	22
Agent 2	5
Agent 3	1
Agent 4	31
.	.
.	.
.	.
.	.
.	.
Agent 447	12
Agent 448	39
Agent 449	3
Agent 450	9

Pour aller plus loin : créer des indicateurs adaptés à vos objectifs internes, réaliser des études ponctuelles... Consulter la carte "CIG".



INDICATEUR 5

# PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS



## LES OBJECTIFS

- Disposer d'un indicateur de "fidélisation" des agents.
- Disposer d'une photographie de la répartition des agents par ancienneté à une date donnée.

## LE CALCUL

Les effectifs sont calculés par tranche de 5 années, sauf pour les anciennetés les plus récentes où il a été décidé de scinder la classe "moins de 5 ans" en deux classes : "moins d'1 an" et "1 à 4 ans".

Cette pyramide ne reprend pas la répartition "hommes/femmes" car cela a été jugé peu pertinent.

L'utilisateur pourra superposer deux pyramides pour comparer des situations (exemple : superposer la pyramide des anciennetés des agents de catégorie B sur celle de l'ensemble des agents).

Cet indicateur ne prend en compte que les effectifs sur emploi permanent, à une date précise, déterminée par la collectivité. Ainsi, le calcul se fait sur l'effectif total et non pas sur l'effectif physique moyen payé.

## LES DÉCLINAISONS

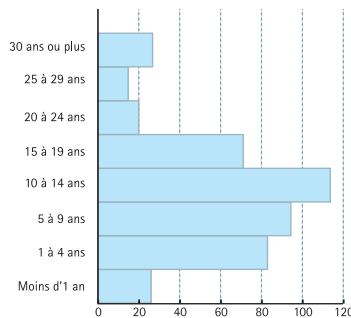
- Par catégorie hiérarchique A, B et C

## LA PÉRIODICITÉ : annuelle

> Exemple : la commune de C... compte 450 agents sur emploi permanent répartis selon leur ancienneté comme suit :

	Effectifs
Moins d'1 an	24
1 à 4 ans	82
5 à 9 ans	95
10 à 14 ans	115
15 à 19 ans	72
20 à 24 ans	20
25 à 29 ans	17
30 ans ou plus	25

Pyramide des anciennetés (en volume)



Pour aller plus loin : créer des indicateurs adaptés à vos objectifs internes, réaliser des études ponctuelles... Consulter la carte "CIG".

